Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 022-212200497-20260630-2026_07_5-DE

N° 2026.07.5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CREHEN

SEANCE DU 30 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de CREHEN, régulièrement convoqué le vingt-trois juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Marie-Christine COTIN, Maire.

PRÉSENTS : **Mme Marie-Christine COTIN, Maire**
Mmes DETOT, GOURGAN, EVEN, LAIGO, LEROY, LEVAVASSEUR, LONCLE, PICOUT et RENOUARD
MM. BEAUNE, BOURGET, CAILLERE, DOS, MACE ALAIN, MACE ANTHONY, MICHEL, RICHARD et VALLARINO.

Madame Chantal DETOT a été élue Secrétaire.

--- ===0=== ---

DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que loi 2021-1520 du 25 novembre 2021 impose aux maires de nommer un correspondant incendie et secours parmi les adjoints ou les conseillers municipaux.

Ce correspondant aura pour mission de participer à l'élaboration et à la modification des arrêtés conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève de la commune. Il pourra, entre autres, concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde. Il devra également concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Etant donné que Monsieur André BOURGET est déjà dans sa mission d'adjoint responsable du réseau de défense incendie, elle propose de le nommer correspondant.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette proposition et autorise Madame le Maire à nommer Monsieur André BOURGET correspondant incendie et secours.

Délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Le Maire,

Marie-Christine COTIN.